



**Procès-verbal de l'assemblée spéciale d'élections du conseil de quartier Saint-Roch, tenue le 28 octobre 2021, à 19h, au YMCA, 500 rue Dupont, salle multifonctionnelle**

**PRÉSENCES**

M <sup>me</sup> Frédérique Lavoie	Présidente (2023)
M. Louis-H. Campagna	Secrétaire (2022) (coopté)
M. Martin Charest	Administrateur (2023)
M. Philippe Morissette	Administrateur (2023)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)

**ABSENCES**

M <sup>me</sup> Lise Côté Comeau	Administratrice (2022) (démissionnaire)
M. Louis-David Bourque	Administrateur (2022) (démissionnaire)
M. Claude-Michel Gagnon	Administrateur (2022) (coopté) (démissionnaire)
M <sup>me</sup> Vanessa Dreyer	Trésorière (2023) (démissionnaire)

**AUTRES PRÉSENCES**

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 personnes assistent à l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

21-AS-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-AS-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
21-AS-03	Élections pour 3 postes réservées aux femmes	19 h 05
21-AS-04	Levée de l'assemblée	19 h 15

### PROCÈS-VERBAL (VERSION PROJET -- NON ADOPTÉE)

#### 21-AS-01 Ouverture de l'assemblée

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques et président d'élections, ouvre l'assemblée dont le quorum est constaté à 19h.

#### 21-AS-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### Résolution statutaire

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DUMENT APPUYÉE PAR M. Éric Boulay, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale d'élections du 28 octobre 2021.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### 21-AS-03 Élections pour 3 postes réservés aux femmes

##### **Appel de candidatures**

Un appel de candidatures pour les postes réservés aux femmes a été transmis à la liste des abonnés au conseil de quartier et un avis postal a été distribué dans le secteur nord du quartier qui n'est pas actuellement représenté au sein du conseil d'administration.

À la suite de cet appel, deux candidatures ont été déposées et déclarées conformes. Les candidatures sont celles de M<sup>me</sup> Florence Boucher Cossette et de M<sup>me</sup> Alexandra Gargaun.

M. Leclerc fait un dernier appel de candidatures auprès de l'assemblée. Aucune personne ne se montre intéressée.

##### **Présentation des candidates**

M<sup>me</sup> Florence Boucher Cossette ne pouvant être présente ce soir, M<sup>me</sup> Lavoie fait lecture de la présentation qu'elle lui a transmise. M<sup>me</sup> Boucher Cossette est avocate en droit criminel depuis 10 ans. Depuis les dernières années, elle a collaboré avec plusieurs organismes communautaires de la Ville de Québec. Une partie de sa clientèle est constituée des personnes vulnérables. Elle est sensible aux inégalités sociales et au profilage, à la pauvreté et à la marginalisation. Elle s'intéresse aussi à l'environnement et au féminisme. Elle souhaite s'impliquer davantage dans le quartier depuis que sa vie a été bouleversée par la pollution sonore extrême dans son secteur, près du futur pôle d'échange Saint-Roch.

M<sup>me</sup> Alexandra Gargaun est d'origine moldave, citoyenne canadienne et étudiante en science politique à l'Université Laval. Elle habite depuis un an dans le secteur de la rue Langelier. Elle souhaite s'impliquer dans le développement du quartier

et dans l'amélioration de ses conditions de vie.

### **Scrutin le cas échéant et dépouillement**

Comme le nombre de candidates est inférieur au nombre de postes à combler, les candidates sont élues par acclamation.

### **Annnonce des résultats et tirage au sort des mandats**

Il y a deux mandats disponibles soit un mandat d'un an se terminant en avril 2022 et un mandat de deux ans prenant fin en avril 2023. M<sup>me</sup> Gargaun choisissant le mandat d'un an (2022), M<sup>me</sup> Boucher Cossette obtient le mandat de deux ans (2023).

### **Rappel que 2 postes cooptés sont vacants**

M. Claude-Michel Gagnon ayant remis sa démission à titre de membre coopté, il y a actuellement deux postes cooptés vacants.

Deux candidatures ont été soumises soit celle de M. Cyril Pringault et celle de M. Jean-Baptiste Coubès. La désignation des administrateurs cooptés étant décidée par le conseil d'administration en assemblée régulière, ce processus sera traité ultérieurement par cette instance.

## **21-AS-04 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 19 h 15. Une assemblée régulière du conseil de quartier suit immédiatement la présente assemblée spéciale.